

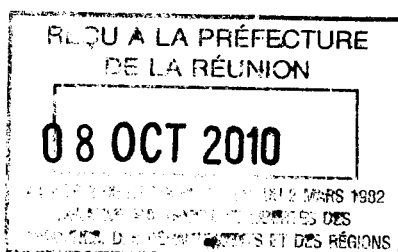
**OBJET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, CLECT, s'est tenue à la CINOR en juin 2010.

Il convient que le Conseil Municipal délibère aujourd'hui concernant le rapport annexé.

Je vous demande donc d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

**OBJET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE
D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/5-69 du Maire ;

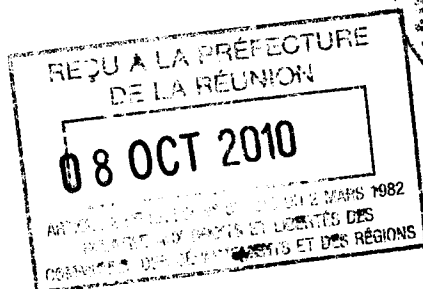
Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2ème Adjointe, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

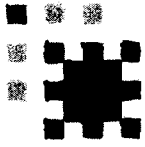
Approuve l'évaluation du transfert de charges du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 6 OCT 2010



LE MAIRE

Gilbert ANNETTE



BST consultant

espace conseil collectivités

CINOR

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

21 juin 2010

